



MARTIGUES

EXPOSITION SANS CAGE

Confirmation : vendredi 22 novembre 9h à 11h pour les chiens non exposés

CACS : vendredi 22 novembre - début des jugements : 12h

**CACIB : samedi 23 novembre (groupes 2, 5, 9 et 10)
dimanche 24 novembre (groupes 1, 3, 4, 6, 7 et 8)
début des jugements : 9h**

CATALOGUE :
Notre e-catalogue
disponible sur cedia.fr
2h avant l'exposition.
(voir p. 3 pour la
prévente du catalogue
papier)

CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS :
uniquement lors du CACIB

Juge samedi : Mme Bottussi Jocquel
Juge dimanche : M. Karcher

**5 BEST : Babies, Puppies, Vétérans,
Jeunes, Adultes**

RENSEIGNEMENTS :

Patrice Vigne

☎ 06 25 79 99 99

Michèle Rollet

☎ 06 25 79 84 09

(michele.rollet93@orange.fr)

ENGAGEMENT EN LIGNE

avec paiement sécurisé : cedia.fr

ENGAGEMENT PAPIER adresser à :
Michèle ROLLET - Exposition de Martigues
93 allée de St André - 01960 PERONNAS

CACS - 22 NOVEMBRE 2019

1^{er} GROUPE

Chiens de Berger Belges, Schipperke, Border Collie, Berger Américain Miniature Mme DESSERNE
Colley Barbu, Bobtail, Welsh Corgi, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes M. KLEIN
Berger Allemand, Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger Picard, Berger des Pyrénées,
Berger des Shetland, Colley, Bergers Polonais de Pothale, de Plaine, Berger Blanc Suisse,
Bouvier des Flandres, des Ardennes, d'Australie, Kelpie M. MORBELLI
Berger Australien Mme PONTIUS
Chien Loup Tchèque M. NODALLI (ITA)
Autres races du groupe M. KARCHER

2^e GROUPE

Dogue Argentin Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Cane Corso,
Terrier Noir Russe, Bullmastiff, Mastiff, Mâtin Napolitain, Berger d'Anatolie M. ERDOS (HUN)
Rottweiler, Dogue de Bordeaux, Hovawart, races du CAMILA,
Saint Bernard, Dogue du Tibet, Bouvier Suisse M. HINQUE
Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées M. KARCHER
Spéciale Dogue Allemand Mme MAUNDER
Pinschers, Schnauzers, Affenpinscher, Bulldog, Shar Pei, Terre Neuve et Landseer Mme VIGO-NAVAJON (ESP)
Boxer, Doberman, Bulldog Continental, Leonberg et autres races du groupe M. DUPAS

3^e GROUPE

Spéciale Bull Terrier du Staffordshire M. NEDELCO (ROU)
Terrier du Yorkshire M. KARCHER
Airedale et Terriers Divers, Terriers d'Ecosse et autres races du groupe M. ERDOS (HUN)

4^e GROUPE

Teckels Mme DESSERNE

5^e GROUPE

Spitz Allemands et Italien, Chow-Chow, Eurasier M. NODALLI (ITA)
Chiens Nordiques et Spitz Japonais, Husky, Malamute, Akita Américain,
Samoyède, Shiba et autres races du groupe M. KLEIN

6^e GROUPE

Basset Hound, Chien Courant Slovaque, Ariégeois, Bleus de Gascogne, Basset des Alpes,
Chien Courant de Transylvanie, Chien de Saint Hubert, Gascon Saintongeois,
Griffon Nivernais, Porcelaine, Beagle, Beagle Harrier, Harrier Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Dalmatien M. KARCHER
Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe M. DUPAS

7^e GROUPE

Toutes les races du groupe M. GATTI (ITA)

8^e GROUPE

Tous les Retrievers M. GATTI (ITA)
Autres races du groupe Mme DESSERNE

9^e GROUPE

Chihuahua, Coton de Tulear, Chien Chinois, Chiens Nus Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Bichons et Petit Chien Lion, Chiens Tibétains, Epagneuls Pékinois et Japonais Mme CHANCEL-AGUIRRE
Caniches, Petits Chiens Belges, Boston Terrier, Carlin, Chiens Particolores M. KARCHER
Spéciale Cavaliers King Charles et King Charles, Bouledogue Français M. NODALLI (ITA)
Papillon, Phalène, Petit Chien Russe Mme SANSON
Autres races du groupe M. KLEIN

10^e GROUPE

Sloughi, Greyhound, Petit Lévrier Italien, Whippet M. DUPAS
Afghan, Saluki, Lévrier Espagnol, Azawakh, Sloughi M. KLEIN
Barzoï, Lévrier Hongrois, Irlandais, Ecosse et autres races du groupe M. NODALLI (ITA)

Races non reconnues par la F.C.I.

Toutes les races M. DUPAS

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

le **25 OCTOBRE** (cachet de la poste faisant foi)
et le **8 NOVEMBRE 2019** (date de réception)

Augmentation des prix entre ces deux dates.

JURYS PRESENTIS

CACIB 23-24 NOVEMBRE 2019

Samedi 23 novembre 2019

2^e GROUPE

Pinschers, Schnauzers, Affenpinscher, Shar Pei, Terrier Noir Russe M. CALLOCH
Spéciale Doberman M. ERDOS (HUN)
Dogue Allemand, Dogue Argentin, Hovawart M. HINQUE
Bullmastiff, Mastiff M. KARCHER
Spéciale Dogue de Bordeaux, Cane Corso M. NODALLI (ITA)
Bulldog, Berger d'Anatolie, St Bernard, Dogue du Tibet, Terre Neuve et Landseer M. THEBAULT
Montagne et Mâtin des Pyrénées M. THEBAULT
Rottweiler Mme VIGO-NAVAJON (ESP)
Spéciale Leonberg, Spéciale Bouvier Suisses, Boxer et autres races du groupe Mme DESSERNE

5^e GROUPE

Spéciale Spitz Allemands et Italien M. KLEIN
Husky, Chow-Chow, Akita Américain, Akita Inu, Samoyède, Shiba, Basenji Mme VIGO-NAVAJON (ESP)
Spéciale Eurasier et autres races du groupe M. NODALLI (ITA)

9^e GROUPE

Chihuahua M. CONDO (ITA)
Bichons et Petit Chien Lion, Cavalier King Charles, King Charles, Bouledogue Français (Fauve) M. DEWAELE
Spéciale Chiens Tibétains, Coton de Tulear, Chien Chinois, Chiens Nus M. ERDOS (HUN)
Bouledogue Français (Bringé + Caille) M. KARCHER
Caniches, Petit Chiens Belges M. KLEIN
Spéciale Epagneuls Pékinois et Japonais Mme SANSON
Spéciale Papillon et Phalène, Petit Chien Russe
Boston Terrier, Carlin et autres races du groupe Mme BOTTUSSI-JOCQUEL

10^e GROUPE

Sloughi, Greyhound, Petit Lévrier Italien, Whippet M. NODALLI (ITA)
Afghan, Saluki, Barzoï, Irlandais, Ecosse, Azawakh, et autres races du groupe M. DUPAS

Races non reconnues par la F.C.I.

Spéciale Bulldog Continental M. CONDO (ITA)
Chiens Particolores M. KLEIN
Autres races Mme DESSERNE

Dimanche 24 novembre 2019

1^{er} GROUPE

Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Berger Blanc Suisse,
Bouvier des Flandres, des Ardennes, d'Australie, Kelpie M. CONDO (ITA)
Berger Allemand, Chiens de Berger Belges, Schipperke, Border Collie M. KARCHER
Spéciale Colley Barbu Mme PONTIUS
Colley, Berger des Shetland, Berger des Pyrénées, Berger Catalan M. THEBAULT
Berger Australien, Chien Loup Tchèque et autres races du groupe Mme DESSERNE

3^e GROUPE

Terrier du Yorkshire M. KLEIN
Bull Terrier, American Staffordshire Terrier M. NEDELCO (ROU)
Airedale et Terriers Divers, Bull Terrier du Staffordshire, Fox Terrier,
Parson et Jack Russell Terrier, Terriers d'Ecosse et autres races du groupe M. CALLOCH

4^e GROUPE

Teckels M. FAVRE

6^e GROUPE

Dalmatien M. KARCHER
Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe M. FAVRE

7^e GROUPE

Spéciale Braque d'Auvergne, Spéciale Epagneul du Munster et Langhaar et autres races du groupe M. DUPAS

8^e GROUPE

Tous les Spaniels M. ERDOS (HUN)
Retrievers et autres races du groupe M. MONSCAVOIR

Races non reconnues par la F.C.I.

Spéciale Berger Américain Miniature M. KARCHER
Autres races Mme DESSERNE

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

Régionale EURASIER Juge : M. KLEIN
Contact : Axelle BROUSSE - 06 10 73 92 87 - jereyille@gmail.com

Régionale chiens Tibétains Juge : M. DEWAELE
Contact : Véronique ALAVOINE - 06 88 60 09 12 - alavoine.veronique@yahoo.fr

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.



EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT :

- CACS du vendredi 22 novembre : jugements à partir de 12 h.
- Ouverture des portes à partir de 11 h, sortie autorisée à partir de 15 h.
- Remise des récompenses de 16 à 17 h
- CACIB 23 et 24 novembre : jugements à partir de 9 h.
- Ouverture des portes à partir de 8 h, sortie autorisée à partir de 12 h, aucune sortie temporaire ne sera autorisée. Remise des récompenses de 14 à 16 h.

LOGEMENT : pour les meutes, des cages seront à disposition. Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

RESTAURATION : possibilité dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE : les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le Juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

• AUTRES CLASSES

MUTES – (UNIQUÉMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse). Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la muterie doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même poil, couleur de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

COUPE DE QUEUE : Les Rottweilers nés à compter du 1^{er} mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

Classe pouvant être constituées sur place

LOT D'AFFIXE – Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS – Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge ni confirmés.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

MONTANT DES ENGAGEMENTS : la libre libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte-d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à : Michèle ROLLET - Expo Martigues - 93 allée de Saint André 01960 PERONNAS. Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition. **Après validation par la SCMCA, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : DEUX CLOTURES - 25 octobre et 8 novembre, entre ces deux dates majoration de 10 € par chien. Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 15% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

e) des chiens ne respectant pas la législation "Oreilles coupées".

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{es} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

B.O.B. : Meilleur de Race (BOB) - Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Vétérans concourent pour le titre de Meilleur de Race.

BOS (Best Opposite Sexe) : Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE : Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2nd jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Pour les races invitées, confirmation payante.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

- 1^{er} Groupe : 12 mois sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
- 2^o Groupe : 12 mois sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- 3^e & 4^e Groupes 12 mois
- 5^o Groupe : 12 mois sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
- 6^o Groupe : 12 mois sauf Rhodesian Ridgeback 15 mois
- 7^o Groupe 10 mois
- 8^o Groupe : 12 mois sauf : Retrieviers 15 mois
- 9^o Groupe : 12 mois sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
- 10^o Groupe : 15 mois sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien 12 mois

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : La Société organisatrice décline toute responsabilité du fait de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



Société Canine Midi Côte d'Azur

Association Canine Territoriale Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Affiliée à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique

DEMANDE D'ENGAGEMENT • MARTIGUES 2019

Expédier rapidement votre demande à:
Michèle ROLLET - Expo Martigues - 93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS

en joignant le montant de votre engagement par chèque au nom de la SCMCA

N° d'arrivée

Réservé SCMCA

REMPLISSEZ SOIGNEUSEMENT RECTO-VERSO CETTE FEUILLE EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Engagement en ligne : <https://cedia.fr>

Joindre impérativement le règlement de vos engagements : libellé au nom de la Société Canine Midi-Côte d'Azur.

- pour les exposants français : par **chèque** (voir au dos)
 - pour les étrangers, **mandat-poste international**
 - pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2019**

J'engage mon chien :

- au CACS (22/11) au CACIB (23 ou 24) aux 2 expositions

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille..... Poids

(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)
Caniches, Spitz, Teckels)

N° Livre d'origines Date de naissance

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père.....

Nom de la mère.....

Nom du producteur : M. Mme, Mlle.....
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle.....

Prénom.....

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays..... Tél.

Cochez la case si vous souhaitez que votre numéro n'apparaisse pas au catalogue

E.mail

Classe d'engagement :

- Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte
Travail Champion Vétéran Ne concourant pas

Confirmation demandée

Paire : nom du 2^e chien

Couple : nom du 2^e chien

BULLETIN D'ADHESION - Année 2020

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 180 chemin des Valladets 13510 EGUILLES)

Nouvelle adhésion

Renouvellement

N° adhésion - 1.....

N° adhésion - 2.....

1 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

2 - M. Mme Mlle : Nom Prénom..... Date de naissance

Adresse.....

Code postal Ville..... Téléphone

E.mail @.....

Propriétaire d'un chien de race : Parrainé(e) par :

déclare adhérer à la SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR et accepter les statuts et règlement en vigueur, notamment être majeur, jouir de mes droits civiques et ne pas avoir été condamné(e) pour sévices et/ou mauvais traitements à animaux. Les nouvelles demandes doivent être acceptées par le comité. 18 € cotisation individuelle 25 € cotisation couple

Fait à le.....

Signature 1

Signature 2

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION TTC⁽¹⁾

EXPOSITION SANS CAGE SAUF MEUTES

	CACCS		CACIB		2 expositions		Montant
	1	2	1	2	1	2	
Jeune • Intermédiaire • Ouverte Travail • Champion	1	2	1	2	1	2	
1 ^{er} chien	36 €	46 €	38 €	48 €	66 €	84 €	
2 ^e chien**	34 €	44 €	36 €	46 €	63 €	81 €	
3 ^e et 4 ^e chien (chacun) ⁽²⁾	30 €	40 €	32 €	42 €	56 €	74 €	
à partir du 5 ^e chien (chacun) ⁽²⁾	27 €	37 €	30 €	40 €	51 €	69 €	
Baby, Puppy, Vétéran	27 €	37 €	30 €	40 €	51 €	69 €	
Ne concourant pas (4 mois min. LOF obligatoire)	20 €	30 €	20 €	30 €	36 €	54 €	
Meute (au moins 6 chiens) tarif par chien	13 €	15 €	15 €	20 €	25 €	32 €	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple	10 €	10 €	10 €	10 €	20 €	20 €	
Prévente catalogues ⁽³⁾	4 €		4 €		8 €		

* Indiquer le n° de carte
Total

(1) Pour les membres de la SCMCA à jour de leur cotisation 2019, réduction de 4 € par chien (CACCS ou CACIB) ou de 6 € par chien (participation aux 2 expositions) (sauf pour les meutes, couple, paire, lot d'affixe ou de reproducteur) : joindre photocopie de la carte 2019

(2) Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.

(3) Quelques catalogues en quantité limitée pourront être pris sur place au prix de 5 €

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

le 25 octobre (cachet de la poste faisant foi)
et le 8 novembre 2019 (date de réception)

Augmentation des prix entre ces deux dates.

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent page 4.

Fait à Signature du propriétaire

le (obligatoire)

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- CERTIFICAT R.C.I. ,
- BREVET DE MONDITORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DÉFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE ,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUE ET CONTINENTAUX

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{ère} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

SPANIELS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

BARBETS

Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1^{ère} ou 2^e CATEGORIE

TERRIERS

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 POINTS

TECKELS

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3^e PRIX ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3^e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

CHIEN D'ELAN-NORVÉGIEN - CHIEN DE ROUGE DE HANOVRE ET DE BAVIERE

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU

Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL ÉCHELON 1

RETRIEVERS

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP 1^{ère} ou 2^e CATEGORIE

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS DES TITRES TRAVAIL OU BEAUTÉ

LÉVRIERS

Fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings.

Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

ATTESTATION

- Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto et au verso de cette page. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'association organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.
- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.
- Je déclare également connaître la Loi du 06/03./99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.
- Je déclare respecter les lois et règlements cynophiles en vigueur.

Cochez la case correspondante

- Je suis un particulier (moins de deux portées par an)
Tous les exposants doivent se conformer à la réglementation en vigueur
- Je suis un éleveur (à partir de deux portées par an)
Les exposants ELEVEURS doivent se munir du document "Certificat de Capacité"
Veuillez noter ici le numéro de votre Certificat de Capacité :

Fait à _____ Signature du propriétaire
et ou de l'exposant :
le _____

RÈGLEMENT des engagements "COURRIER"

CHÈQUE BANCAIRE (pour les exposants français)
exclusivement à l'ordre de la SCMCA

MANDAT INTERNATIONAL (pour les exposants étrangers)
à l'ordre de SCMCA

180 chemin des Valladets 13510 EGUILLES en date du



MARTIGUES

DEMANDE D'INSCRIPTION CONFIRMATION SEULE

pour les chiens non exposés les 22, 23 ou 24 novembre

Vendredi 22 novembre 2019 de 9 h à 11 h

**Date limite d'inscription
8 novembre (date de réception)**

**La Halle de Martigues
Avenue Louis-Sammut 13500 Martigues**

**Inscriptions
internet
cedia.fr**

Renseignements

06 25 79 99 99 - 06 25 79 84 09 - michele.rollet93@orange.fr

N° d'arrivée

Réservé SCMCA

Modalités d'inscription

**E
X
P
E
D
I
E
Z**

**Tarif :
36 €
par
chien**

- cette demande d'inscription** : remplir soigneusement cette feuille en majuscules
 - joindre la photocopie **du certificat de naissance** (pedigree provisoire) **de votre chien**
 - le règlement (36 €) par chien** établi à l'ordre de SOCIETE CANINE MIDI CÔTE-D'AZUR
- Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.
Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.**

à : Michèle ROLLET Confirmations **MARTIGUES**- 93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS

Propriétaire

M. Mme Mlle Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél.

E.mail

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

- 1^{er}- Groupe** : 12 mois sauf :
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
- 2^e- Groupe** : 12 mois sauf :
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,
Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol,
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro,
Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo,
Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer,
Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois15 mois
- 3^e-4^e- Groupes**12 mois
- 5^e- Groupe** : 12 mois sauf :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,
Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,
Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland15 mois
- 6^e- Groupe** : 12 mois sauf
Rhodesian Ridgeback15 mois
- 7^e- Groupe** :12 mois
- 8^e- Groupe** : 12 mois sauf :
Retrievers15 mois
- 9^e- Groupe** : 12 mois sauf :
Épagneuls Pékinois et Japonais10 mois
- 10^e- Groupe** : 15 mois sauf :
Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS.

Fait à

le

Signature

CHEQUE BANCAIRE exclusivement à l'ordre de la **SCMCA**